VILLE DE SCEAUX 28 mars 19

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2019

NOTE DE PRESENTATION

<u>OBJET</u>: Approbation du contrat de développement à intervenir avec le département des Hauts-de-Seine pour la période 2019-2021

Rapporteur: Philippe Laurent

Par délibération du 16 décembre 2011, le Conseil départemental a décidé la mise en œuvre de contrats de développement avec les communes qui souhaitent y souscrire.

Les enjeux de cette politique, tels qu'ils sont définis par le Département, consistent pour l'essentiel dans la simplification des procédures et dans une clarification des relations avec les communes.

Ainsi que le conseil municipal en a délibéré le 3 novembre 2016, la Ville s'est inscrite dans ce processus pour une première période 2016-2018.

Le contrat ainsi signé a permis d'obtenir l'engagement du Département pour le financement d'opérations d'investissement à savoir :

- o la construction des deux structures petite enfance sur le terrain Albert 1er pour un montant de 1 830 000 €;
- o la requalification du complexe sportif des Blagis pour un montant de 1 342 000 €.

Ce contrat inclut également le financement d'actions de fonctionnement :

- o fonctionnement des quatre structures d'accueil de la petite enfance, pour un montant total de 870 000 € pour trois ans ;
- o diverses aides en fonctionnement pour un montant de 255 656 € pour trois ans.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la signature d'un deuxième contrat de développement entre le département des Hauts-de-Seine et la ville de Sceaux, pour la période 2019-2021.

Par ce nouveau contrat, le Département s'engage à soutenir les projets et actions de la commune à hauteur d'un montant maximal de 4 320 140 € sur lapériode 2019-2021.

Cet engagement se répartit comme suit :

- o 3 200 000 € en investissement, dont :
 - restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste : 2 200 000 € ;
 - rénovation des voiries communales : 1 000 000 €.
- o 1 120 140 € en fonctionnement sur trois ans, dont :
- pour les établissements municipaux d'accueil du jeune enfant : 870 000 € pour trois ans ;
- pour des activités culturelles : 78 000 € ;
- pour les activités sportives : 108 000 €;
- pour la coordination gérontologique : 64 140 €.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le nouveau contrat de développement à intervenir entre le département des Hauts-de-Seine et la ville de Sceaux, pour la période 2019-2021, pour une participation de 3 200 000 € destinés à financer des opérations d'investissement et de 1 120 140 € destinés à financer des actions de fonctionnement.